



### Durée

2 jours (14h00 en présentiel)  
Non consécutifs.



### Pour qui ?

Être titulaire du certificat de l'Acteur PRAP 2S  
Groupe de 4 à 10 personnes. (En fonction de la  
capacité de la salle et du matériel)



### Objectifs

#### Mettre à jour ses compétences d'Acteur PRAP 2S afin de conserver sa certification et de contribuer à la démarche de prévention de sa structure

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique de son entreprise.
- Savoir observer et analyser sa situation de travail et de proposer des mesures de prévention.
- Mettre en œuvre une démarche lui permettant d'accompagner la mobilité du bénéficiaire, en prenant soin de lui et de soi.
- Savoir à qui et comment remonter les suggestions d'amélioration au sein de l'entreprise

## PROGRAMME

### COMPETENCES : PREVENTION

- Retour d'expérience et mise en place d'amélioration individuelle en prévention.
- Identifier les risques de son métier.
- Réactivation mémoire sur l'intérêt de la prévention et les enjeux.
- Approfondir mes techniques pour d'observer et analyser ma situation de travail afin de proposer de nouveau des axes d'améliorations et des remonter d'informations.
- Revoir le fonctionnement du corps humain et les dommages potentiels

### COMPETENCES : ALM

#### Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi :

- Retour d'expérience sur la mise en place de la compétence ALM au sein de la structure.
- Identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Revoir les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse (potentiel patient et schéma décisionnel)

### VALIDATION DE LA FORMATION

Évaluation en 2 parties (Observer, analyser une situation de travail et l'ALM selon les grilles certificatives de L'INRS.

Une attestation sera remise en main propre, un certificat d'acteur PRAP 2s sera délivrée si les 2 parties sont validés (Présent les 14 heures de formation)

Validité 24 mois. (MAC PRAP 2S par la suite)

Habilitation INRS N°H32421/2023/Prap-2S-1/O/01 du 01/12/2023 au 01/12/2028

### MOYENS et MATERIELSPÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques et méthodologiques adaptés aux spécificités des attentes des participants selon le référentiel V9 .Études de cas et mise en situation : Exercices applicatifs individuels et collectifs ; Schéma décisionnel, ALM Divers matériels médical (lit médicalisé 1 pour 5, fauteuil roulant, fauteuil, lève personne électrique, verticalisateur électrique, draps de glisse,.....)